Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

Aider l’adolescent à travailler en toute sécurité

L’une des caractéristiques de l’adolescence, c’est le besoin constant d’autonomie. La plupart des adolescents éprouvent une grande satisfaction à gagner un salaire qu’ils dépenseront à leur gré. Cependant, les parents devraient garder à l’esprit que de nombreux emplois à temps partiel et milieux de travail présentent des risques.



Il serait bon d’encourager l’adolescent à vous parler de son travail et de ses préoccupations en matière de santé et de sécurité. Voici des suggestions qui aideront les parents à s’assurer que la santé et la sécurité de l’adolescent sont protégées dans son environnement de travail :

Renseignez-vous sur les lois et les règlements qui régissent le travail de l’adolescent.

- S’il remarque la présence d’un danger, dites-lui qu’il doit en parler à son supérieur immédiat.
- Demandez-lui en quoi consistent ses tâches. Doit-il soulever de lourdes charges ou travailler sans supervision pendant de longues périodes de temps?
- Expliquez-lui qu’il ne doit pas craindre de demander une formation et de l’aide avant d’opérer de la machinerie ou d’effectuer un nouveau travail. Mentionnez-lui qu’il a le droit de refuser d’effectuer un travail qui, selon lui, pourrait présenter un risque pour sa santé et sa sécurité.
- Surveillez les signes indiquant que le travail qu’effectue l’adolescent ne lui convient plus ou présente des risques de blessure, notamment pour les raisons suivantes : ses heures de travail sont trop longues, il est excessivement fatigué, il se désintéresse de ses études et des activités parascolaires, des collègues ont subi des blessures et l’entreprise a fait l’objet d’une mise en demeure pour violation des lois relatives au travail.

Si l’adolescent craint pour sa sécurité au travail, aidez-le à réfléchir aux changements qui pourraient être apportés et à la façon d’en parler à son supérieur immédiat.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements au sujet de la santé et de la sécurité au travail, communiquez avec un professionnel. De plus, assurez-vous d’encourager le dialogue avec l’adolescent afin que ses préoccupations concernant son travail ne passent pas sous silence. N’oubliez pas que tout travailleur, quel que soit son âge, a droit à un environnement de travail sécuritaire.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.